
Réseau des Organisations Paysannes
et des Producteurs Agricoles
de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA)

NEPAD - Cycle de Doha (OMC)
Propositions paysannes de l'Afrique de l'Ouest

**Pour des politiques agricoles
en faveur de l'exploitation familiale
et des règles commerciales solidaires**

Août 2003

09 – BP 884 – OUAGADOUGOU
BURKINA-FASO
Tél : (226) 36 08 25
Tél/fax : (226) 36 26 13
Email: roppabf@liptinfor.bf
roppa@roppa-ao.org
Site web: www.roppa.info

Préambule

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest souhaitent faire part aux responsables des Etats Africains, aux partenaires commerciaux de l'Afrique et à ses partenaires de tous les continents, organisations de la société civile, en particulier ses pairs, représentant les producteurs des autres régions du monde, des orientations qu'elles souhaitent pour l'agriculture africaine.

Les années 2003 et 2004 seront marquées par les grandes orientations prises pour la relance de l'agriculture du continent africain, dans le cadre du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), et par les négociations commerciales agricoles du cycle de Doha.

Les sujets sont complexes, la tâche est immense et les rapports de force sont peu en faveur du continent africain. Les conditions naturelles, particulièrement pour les pays sahéliens, sont excessivement contraignantes, alors que la majorité des populations dépend d'elles pour assurer sa sécurité alimentaire et sa sources de revenu.

L'agriculture demeure déterminante dans l'économie des Etats de l'Afrique et dans la vie des populations. Les systèmes de production sont très divers et pratiqués par des millions de petites exploitations familiales ⁽¹⁾ qui ont en commun d'utiliser le travail et les ressources de la famille pour cultiver la terre, y élever leur bétail, y planter leurs arbres...

(1) *L'avenir de l'agriculture... A travers les exploitations familiales ?*
Note d'introduction et de débat sur les exploitations familiales, Roppa-SOS Faim, août 2003

Le ROPPA

Créé en l'an 2000 à Cotonou, le réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) est une initiative propre aux organisations paysannes et de producteurs agricoles de dix pays de l'Afrique de l'Ouest*. Le ROPPA se veut une organisation de i) Promotion et de défense des valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles ; ii) d'appui à la concertation et à la structuration des organisations paysannes et de producteurs agricoles dans chaque pays; iii) de formation et d'information des organisations socioprofessionnelles agricoles à partir des expériences de ses membres et de celles d'autres acteurs de développement; iv) de Promotion et de solidarité interafricaine et v) de représentation des organisations paysannes et de producteurs agricoles aux niveaux sous-régional, régional et international.

Site web du ROPPA:

www.roppa.info

Le ROPPA est très actif sur la scène internationale pour y faire valoir les intérêts de l'exploitation familiale et pour y promouvoir des politiques agricoles et commerciales solidaires, au bénéfice de tous les agriculteurs. Il a coorganisé le séminaire de Dakar (19-21 mai 2003), dont est issu la "déclaration de Dakar" adoptée par des représentants d'organisations paysannes et de producteurs agricoles de plus de trente pays. Les participants y ont décidé de se concerter et de tenter de coordonner leurs activités concernant les négociations commerciales de l'OMC.

Un site web trilingue est consacré au processus de Dakar:

www.Dakar-Cancun.org

* Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Mali, Niger, Sénégal

Pour une politique agricole régionale axée sur les exploitations familiales

Le ROPPA souhaite que l'agriculture puisse permettre à une majorité des exploitations familiales de vivre décemment du fruit du travail de la terre, de l'élevage ainsi que de la transformation de ses produits, tout en considérant la place prépondérante qu'elle tient dans l'économie et l'importance qu'elle revêt pour les consommateurs ruraux et urbains, soucieux d'obtenir en suffisance ces produits- en qualité adéquate- à des prix raisonnables.

Le ROPPA rappelle que le niveau des prix agricoles détermine le niveau des revenus des producteurs. C'est de ces prix rémunérateurs que dépend la possibilité et le rythme du développement des exploitations familiales, clé de la croissance des économies agricoles et des économies nationales et de la gestion durable des ressources naturelles. La maîtrise des prix agricoles est de ce point de vue capitale si l'on veut rencontrer ces objectifs fondamentaux.

L'orientation des politiques agricoles et d'investissement, compte tenu des objectifs généraux, devra concourir à :

- a) élever durablement la productivité de l'agriculture: pour (i) assurer une disponibilité et une accessibilité tant en quantité qu'en qualité de l'alimentation, (ii) nourrir les populations et fournir de la matière première aux industries, petites et moyennes entreprises de l'Afrique engagées dans la transformation des productions locales;
- b) organiser nos professions afin qu'elles soient performantes: pour (i) fournir ou faire fournir aux exploitations familiales les services et biens dont elles ont besoin, (ii) défendre leurs intérêts et leurs préoccupations, (iii) nouer les partenariats indispensables avec les autres professions et les autres acteurs;
- c) mettre ou maintenir en place les systèmes adéquats pour l'orientation des prix agricoles ainsi que de sécurisation des revenus de l'agriculture, sur des bases saines et durables.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles sont convaincues que privilégier la consommation intérieure de ce que la région produit et qui correspond aux cultures, aux organisations sociales et à son histoire représente l'avenir.

Ouverts par tradition, mais aussi parce que conscients de la nécessité de bénéficier pleinement des complémentarités des multiples régions agricoles, ainsi que de marchés aux dimensions suffisantes, les membres du ROPPA conçoivent la politique agricole à l'échelle de la Région.

Si l'histoire a abouti à définir des frontières peu propices à développer les complémentarités, à séparer des populations qui ne le souhaitaient pas et à mal distribuer les ressources et les accès à la mer, aujourd'hui, les progrès des institutions sous-régionales et régionales permettent la mise en œuvre de solutions pacifiques qui ne remettent pas en cause lesdites frontières.

Mais, la circulation des produits, des services et des personnes, sans inutiles entraves, contribuera pleinement au développement de l'agriculture au travers des échanges commerciaux, financiers, technologiques et culturels.

A. Les souhaits des membres du ROPPA à l'égard des Etats, des Organisations Economiques régionales

Au regard des orientations énoncées, les membres du ROPPA souhaitent de la part des Etats, des Organisations Economiques régionales les engagements suivants:

- ▶ Le traitement équitable de l'agriculture dans l'allocation des ressources budgétaires: le développement de l'agriculture, notamment de celle visant à la reconquête de nos propres marchés, ne peut être financé principalement à partir de ressources extérieures. La tendance dans ce domaine doit être progressivement renversée.
- ▶ L'extension de la bonne gouvernance à la société civile rurale: nos Etats ne doivent pas faire dans le secteur agricole ce qu'ils ne font pas dans les autres secteurs économiques. L'organisation, l'administration et la gestion des professions agricoles, tout en étant réglementées par les lois, relèvent de l'initiative et de l'autonomie de décision des paysans et des producteurs agricoles.
- ▶ La mise en place, selon l'esprit de partenariat du NEPAD, dans les pays, les sous régions et le continent, des outils et des mécanismes de soutien à l'investissement privé des exploitations familiales agricoles: l'histoire du développement agricole d'autres continents enseigne que le soutien à l'agriculture est indispensable pour son développement et qu'en retour, le secteur fortifie la souveraineté nationale. Des outils et des mécanismes de soutien viables, attractifs pour les exploitations familiales agricoles sont les leviers nécessaires pour assurer la croissance attendue par le NEPAD en matière de productivité agricole.
- ▶ Plus précisément, concernant les prix des produits agricoles, le ROPPA considère que le dosage de la protection extérieure de la sous-région [voire de la région entière] et de la libéralisation interne doit être déterminé de manière à ce que puissent s'établir des prix normalement rémunérateurs. Le ROPPA propose de baser cette protection externe sur des prélèvements sur les produits importés; prélèvements définis en fonction de prix intérieurs indicatifs calculés à partir d'une estimation des coûts de production.
- ▶ Le ROPPA attire l'attention des autorités sur les risques de déséquilibre et de polarisation qui accompagnent tout processus de libéralisation. Même si ce risque est moindre au niveau régional qu'il ne l'est à l'échelle mondiale, les autorités régionales doivent imaginer les politiques de solidarité susceptibles d'éviter que ne se creusent des écarts trop importants dans la sous-région. Le ROPPA propose d'affecter une partie des prélèvements effectués sur les produits importés à des actions de solidarité régionale.
- ▶ Que soient mis en place des mécanismes assurant la participation pleine, autonome et entière de tous les acteurs, surtout les producteurs et leurs organisations; c'est l'une des clés de réussite du NEPAD.

B. Le NEPAD, nourri de l'expérience des programmes d'ajustement structurel, peut mieux prendre en compte les attentes des populations

Malheureusement, les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles regrettent que la vision, les orientations et les stratégies proposées dans les principaux documents que sont le Programme Agricole du NEPAD, les Programmes Régionaux de Sécurité Alimentaire et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine reproduisent les grandes priorités proposées depuis les négociations et l'application des Programmes d'Ajustement Structurel Agricoles, à savoir:

- ▶ Accroître la production surtout pour l'exportation.
- ▶ Clarifier les droits fonciers pour faciliter l'enregistrement des terres au profit des plus nantis.
- ▶ Accéder aux marchés externes.
- ▶ Promouvoir l'esprit d'entreprise et le secteur privé, duquel sont souvent exclues les exploitations familiales agricoles.

- ▶ Renforcer la recherche et promouvoir des technologies.

En fait, et jusqu'à preuve du contraire, le ROPPA considère que, malgré les efforts des paysans et des paysannes de la sous-région, aucune des promesses formulées lors de ces négociations n'a été tenue: les positions des produits africains sur les marchés mondiaux se sont affaiblies, la balance des échanges agroalimentaires s'est déséquilibrée, les conditions de vie des producteurs se sont encore détériorées, les ressources naturelles, qui, pour les producteurs, sont des facteurs de production, continuent de se dégrader. Dans beaucoup de nos campagnes, l'extrême pauvreté, la sous-alimentation, l'érosion des sols, voire la désertification des terroirs, atteignent des niveaux alarmants.

Cette triste évolution n'est pas le fait unique de conditions climatiques défavorables ou d'une mauvaise conjoncture, mais bien le résultat logique des règles du jeu qui ont été négociées et qui ont été imposées aux producteurs. Le démantèlement des politiques publiques, au moment où les producteurs avaient besoin d'appuis, mais surtout, libéralisation oblige, la mise en concurrence de nos agricultures avec des agricultures à la fois plus puissantes, mieux dotées et largement subventionnées, n'a laissé aucune chance aux producteurs Ouest africains. Chronique d'une défaite annoncée... car, avant même que ne s'engage la compétition économique, la seule analyse des règles du jeu permettait de prévoir l'impossible défi proposé aux exploitants agricoles Ouest africains. Et ce n'est pas l'exploitation de quelques "niches" dans les périphéries urbaines ou d'étroits créneaux d'exportation qui peuvent faire oublier la très grande difficulté des exploitations familiales de la sous-région.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest insistent pour que la vision, les orientations et les stratégies du NEPAD soient mieux discutées et négociées avec les principaux acteurs que sont les exploitations familiales et leurs organisations.

Propositions "méthodologiques" du ROPPA

Les paysannes et les paysans et tous les producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest souhaitent:

- ▶ qu'un bilan précis sur les différentes étapes de la libéralisation économique, négociées par les gouvernements, soit réalisé pour tous les produits et pour les principaux systèmes de production des différentes zones agroécologiques de la sous-région.
- ▶ Plus globalement, ils souhaitent qu'une évaluation des impacts de ces orientations sur les économies agricoles des pays de la sous-région soit entreprise.
- ▶ Que les organisations paysannes et de producteurs soient dûment impliquées lors de chaque étape d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles, commerciales et des programmes d'investissement.

L'implication adéquate des organisations paysannes et de producteurs repose en particulier sur leurs capacités d'analyse, d'élaboration de propositions et de négociations. Cela suppose de la part de toutes les autorités compétentes la pleine reconnaissance de ces organisations, le plein respect de leur autonomie et la contribution à leur renforcement.

De ce point de vue, la nécessaire institutionnalisation de la concertation et de l'implication des acteurs, doit également se concevoir de manière à assurer l'autonomie et les capacités des organisations paysannes.

C. L'exploitation familiale et les systèmes de production africains en particulier

Le ROPPA souhaite que l'exploitation familiale soit placée au cœur de toute politique agricole et soit considérée comme l'unité de base des politiques de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles. L'exploitation familiale en Afrique de l'Ouest, comme ailleurs dans le monde, est le type d'unité de production, de consommation et de gestion des ressources naturelles qui est très largement dominant. C'est dans l'exploitation familiale que se construit l'essentiel de l'économie, de la société et de l'environnement. C'est en son sein que se tissent des liens de solidarité qui constituent notre système le plus solide de "sécurité ou d'assurance sociale". C'est elle qui assure la sécurité alimentaire de nos pays, mais aussi l'essentiel de l'emploi, des devises, de l'épargne et de l'investissement et une bonne gestion des ressources naturelles.

Il ne peut y avoir dans nos pays une économie agricole prospère si les exploitations familiales sont entraînées dans des processus de paupérisation. La "bonne santé" économique de nos exploitations est donc la clé de tout processus de développement.

La politique agricole veillera en particulier à mettre en place les mécanismes qui puissent répondre:

- ▶ A l'aversion au risque, totalement fondée, qu'ont les agriculteurs, ce qui suppose le bon usage des incitants et de mesures de gestion du risque;
- ▶ à la polyculture et aux complémentarités internes aux exploitations, ce qui mérite une approche complémentaire à l'approche en "filère";
- ▶ à la complexité des systèmes de production et à la spécificité de chaque exploitation et donc à la nécessité de services agricoles individualisés conçus selon une approche client..

D. La priorité aux marchés intérieurs: pour une maîtrise de l'offre et des prix stables

« Les défenseurs du libre-échange se sont préparés pendant plus de 50 ans. Grâce à des politiques et des programmes adaptés, ils ont pu créer des conditions permettant la réussite des acteurs du secteur public, du secteur privé, des organisations socioprofessionnelles ou des organisations sous-régionales. Il est important et non négociable que nous bénéficions de la même chose chez nous. »

(Mémoire de Niamey, ROPPA)

Les règles du jeu doivent évoluer, mais, même si elles ne sont pas immédiatement remises en cause, le ROPPA demande que les négociateurs utilisent toutes les possibilités des accords signés. De ce point de vue, les producteurs ne comprennent pas pourquoi le TEC a été fixé au taux plancher et non au taux plafond qu'autorisait l'Accord agricole de l'OMC. Cette situation, qui permet aux produits internationaux d'entrer dans nos pays avec des prix de "dumping", doit être reconsidérée d'urgence.

C'est là l'instrument fondamental de la maîtrise des prix intérieurs et une source budgétaire pour nos Etats qui de ce fait pourraient alléger les ponctions qu'ils réalisent sur nos productions. (Exemple de la filière coton)

Les exemples de gestion de l'offre ont montré leur efficacité sur la stabilisation des prix à des niveaux adéquats et leurs effets bénéfiques sur la sécurisation des revenus des exploitations familiales. La stabilité des prix est un des facteurs déterminants dans la décision des producteurs de choisir telle ou telle culture, cela a largement été démontré.

Du commerce international

L'environnement économique international dans lequel se réalisera l'ambition du NEPAD pour l'agriculture africaine est principalement caractérisé par les faits suivants:

- ▶ les prix pour la majorité des produits d'exportation africains baissent continuellement, malgré les améliorations de qualité;
- ▶ la dépendance en importations d'aliments, mais aussi de produits industriels issus de matières premières agricoles (blé, riz, huile, viande..., sucre, cotonnades, friperie...) devient de plus en plus forte et inquiétante.

C'est pourquoi, fonder principalement la croissance et le développement de l'agriculture africaine sur les exportations et les marchés externes n'offre aucune garantie de relever les défis de nourrir la population africaine ni de lui donner des opportunités durables de générer de revenus décents.

Cependant, à l'instar des producteurs des autres régions et continents, les marchés internationaux sont autant d'opportunités d'échanges au bénéfice des transformateurs, des consommateurs et des producteurs des régions respectives. Les produits tropicaux, tels le café, le cacao, ne pourraient d'ailleurs pas se passer de ces marchés. Pas plus, d'ailleurs, le coton qui, pour l'Afrique de l'Ouest, est très dépendant des exportations. Autrement dit, l'un n'exclut pas l'autre, mais dans le cas de l'agriculture et pour l'avenir des exploitants familiaux, la stratégie commerciale doit être centrée sur les marchés intérieurs.

Les politiques agricoles et commerciales sont des édifices complexes, aux interactions très dynamiques qu'il convient d'harmoniser.

Il n'est pas acceptable, pour le ROPPA, que la politique commerciale, d'autant plus, lorsqu'elle est orientée vers l'import-export, impose des restrictions, voire se substitue à la politique agricole.

En la matière, la volonté politique se doit d'être d'autant plus volontariste et vigoureuse que les contraintes institutionnelles internationales sont fortes:

- ▶ les institutions internationales de financement et de développement poussent à la dérégulation des marchés agricoles, à la privatisation des services aux agriculteurs et à l'indigence des moyens d'intervention de l'Etat;
- ▶ l'agriculture est dans le collimateur de l'Organisation Mondiale du Commerce qui donne une priorité absolue à la libéralisation du commerce international sur les soutiens à l'agriculture et sur la régulation des marchés intérieurs.

A. Les marchés internationaux des produits agricoles sont très imparfaits

Pour les avoir expérimentées à leur détriment, les Etats de l'Afrique connaissent les faiblesses des marchés internationaux:

- ▶ L'instabilité y est chronique, forte et permanente, les anticipations à moyen terme y sont difficiles.
- ▶ Les produits agricoles s'y déprécient à long terme et les projections de hausse des prix agroalimentaires mondiaux à moyen et long terme sont constamment démenties par les faits et, qui plus est, contribuent à la baisse tendancielle des prix en incitant à accroître la production exportable.
- ▶ Les marchés agricoles internationaux sont dominés par les oligopoles agroalimentaires de plus en plus concentrés, de l'industrie comme de la grande distribution.
- ▶ Les marchés internationaux sont l'objet de dumping, de bradage et d'exutoire pour la régulation des marchés intérieurs, auxquels contribuent les interventions des Etats qui y favorisent la compétitivité de leurs productions nationales.

- ▶ Le prix "mondial" ne concerne qu'une part minime de la production mondiale (à l'exception de quelques produits tels le cacao, le café...): 10% pour les céréales, 8,2% pour les viandes, 6,4% pour les produits laitiers (moyenne des années 1995-98).

Les caractéristiques des marchés internationaux permettent de tirer cette double conclusion:

- ▶ le risque y est très élevé, d'autant plus que les rapports de force y sont défavorables pour les producteurs agricoles;
- ▶ ils ne peuvent servir d'étalon pour mesurer les niveaux de prix adéquats.

B. Des négociations commerciales

La fin du pragmatisme du GATT, qui avait octroyé un statut particulier pour l'agriculture, débouche sur une dérégulation très large des marchés agricoles et sur un verrouillage de la plupart des instruments de politique agricole.

L'OMC, voulant à tout prix la croissance du commerce international, vise à démanteler les protections à l'importation, instruments disponibles pour tous, y compris les pays pauvres. Elle favorise de fait des instruments de protection disponibles uniquement pour les pays riches (aides découplées de la production inscrites dans la boîte verte de l'OMC). Cette situation ne peut qu'exacerber la concurrence entre les systèmes de production agricole au détriment des producteurs familiaux et tout particulièrement à celui des pays ne pouvant distribuer des aides directes aux revenus de leurs producteurs.

Malgré le traitement différencié dont bénéficient(/ront) nos pays, les niveaux de protection pour l'agriculture y sont trop faibles. Le tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), en l'occurrence, devrait être révisé à la hausse et contribuer ainsi à protéger les marchés intérieurs.

Même si des disparités sont réelles, en particulier en ce qui concerne les aides à la compétitivité sous toutes leurs formes, le ROPPA espère que leur dénonciation ne conduise pas à contribuer au démantèlement des instruments de politique agricoles ou, encore, à leurrer les producteurs sur la pérennité des échanges qui ne seraient basés que sur la théorie des "avantages comparatifs".

Les avantages comparatifs ont de nombreux aspects dynamiques dont la construction se réalise nécessairement au travers des politiques structurelles et d'investissement, qui peuvent être favorisés par le NEPAD. Les politiques " structurelles " doivent obligatoirement être cohérentes vis-à-vis des politiques agricoles, mais ne peuvent vraiment réussir que protégées à l'intérieur de zones de productivité comparables.

Le cas de l'Afrique de l'Ouest est exemplatif de la tension entre l'ouverture au sein de la région et sa mise à l'abri par rapport aux autres régions. La protection de la région ne se justifie pas uniquement par un important différentiel de productivité, tel qu'il peut exister entre une agriculture intensive en capital et en intrants et l'agriculture paysanne africaine à faible intensité de capital et en intrants. Il faut considérer la concurrence, tout aussi handicapante, d'autres régions, où la main-d'œuvre meilleure marché, les structures agraires (de type latifundiaire, par exemple), le système de prix, la monnaie, le commerce et les autres interventions de l'Etat permettraient de capter les marchés agricoles intérieurs au détriment des producteurs régionaux. L'exemple des importations du riz vietnamien au Sénégal peut en attester. La protection aux frontières constitue le principal instrument à maintenir ou à réhabiliter. L'effort doit donc porter sur un double niveau: le maintien de barrières douanières efficaces à l'échelle régionale et la dynamisation des complémentarités et de la sécurité alimentaire intra régionale avec l'aide de politiques structurelles, telles que l'Union européenne les a réalisées chez elle (Fonds structurels...)

Productivité, libéralisation et pauvreté

Le Professeur Marcel Mazoyer a été invité ⁽²⁾, en guise d'introduction, à livrer son analyse de l'évolution des différentes agricultures du monde. En résumé, les éléments essentiels de son raisonnement sont les suivants:

La situation agricole, tout comme la situation alimentaire, est "intenable". En effet, du côté agricole, alors que la moitié de la population mondiale est engagée dans l'agriculture (3 milliards sur les 6 milliards d'habitants), on ne compte que 30 millions de producteurs engagés dans l'agriculture "modernisée", alors que 600 à 700 millions de producteurs n'ont jamais bénéficié d'un appui technique et économique et sont parties prenantes d'"agricultures orphelines" (orphelines de la recherche !). La différence, soit 600 à 700 millions d'actifs agricoles, ont participé aux "révolutions vertes" qui ont touché soit les grandes cultures mi-tempérées, mi-tropicales (riz, maïs, blé, soja), soit les cultures tropicales de rente, mais ces producteurs travaillent toujours manuellement, parfois avec l'aide d'animaux de trait.

Du côté alimentaire, la situation est, elle aussi, catastrophique: 800 millions de personnes sont chroniquement sous-alimentées et 2 milliards souffrent de carences graves. Les trois quarts de ces personnes sont des paysans, c'est-à-dire des producteurs-vendeurs (et non, comme on le pense souvent, des consommateurs-acheteurs).

Cette situation de "paupérisation" n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'une logique, le résultat d'une "machine à paupériser et à exclure", qui est à l'œuvre depuis des décennies, sinon des siècles, mais qui s'est dramatiquement renforcée ces toutes dernières décennies.

La mise en compétition d'agricultures de productivités différentes aboutit, en effet, à l'écrasement des agricultures les moins compétitives, qui sont aussi les moins soutenues par leurs Etats. Le libre-échange qui, suite aux négociations commerciales internationales et aux plans d'ajustement structurel, est devenu la règle, met aujourd'hui en contact des agricultures dont le rapport de productivités est de 1 à 1000. Ce rapport n'était que de 1 à 10 au début du siècle, alors qu'à cette époque les échanges étaient réduits du fait des difficultés et des coûts de transport et des systèmes économiques protecteurs qui prévalaient.

En fait, la "machine" est plus pernicieuse encore car il s'agit d'une fausse compétition dans la mesure où les compétiteurs ne s'affrontent pas directement entre eux, mais sur des marchés internationaux qui ne concernent que 5 à 10 % des productions mondiales correspondantes et qui ne sont souvent que des exutoires pour des surplus bradés par les agricultures les plus compétitives. Enfin, pour bien comprendre la machine, il faut s'interroger sur les raisons de la "compétitivité" particulière de ces agricultures, car si ces agricultures ont pu et su se moderniser, bien souvent elles bénéficient aussi d'avantages comparatifs du fait de conditions très particulières (sous-rémunération dramatique du travail et dégradation des ressources naturelles dans les fazendas latino-américaines, subventions pour permettre l'exportation des productions nord-américaines et européennes...).

Cette compétition, triplement déloyale, a pour résultat l'établissement de prix mondiaux sans référence avec les coûts de production, mêmes ceux réduits des exploitations les plus compétitives.

(2) "Politique agricole de l'UEMOA et exploitations familiales" compte rendu de l'atelier méthodologique, ROPPA, Niamey, (Niger) Mai 2001

C. De la nécessaire solidarité entre les producteurs agricoles familiaux

Le ROPPA a été hôte du séminaire de Dakar, à la fin duquel des représentants de producteurs familiaux de tous les Continents ont déclaré les principes de solidarité suivant que nous souhaitons porter à Cancún:

- ▶ La première exigence de solidarité est d'éviter que des exportations viennent déstabiliser les marchés internes d'autres pays. La priorité est à donner à l'approvisionnement du marché intérieur.
- ▶ L'accès au marché doit se faire sans dérégulation du marché du pays importateur. Il faut viser l'élimination de toutes les formes de dumping.
- ▶ Les subventions en agriculture, attribuées sur base des droits et attentes des populations, sont légitimes, à condition qu'elles ne servent pas à promouvoir des exportations.
- ▶ Les règles du commerce ne doivent pas empêcher un pays de favoriser un système de production durable, basé sur des exploitations familiales.
- ▶ Il faut une concertation et un effort de maîtrise de l'offre sur les marchés internationaux, en particulier des actions communes de la part des pays producteurs et consommateurs pour stabiliser les marchés et assurer des prix équitables pour les produits essentiellement destinés à l'exportation (café, cacao...).
- ▶ Les accords d'importation préférentiels, pour autant qu'ils soient mieux ciblés et organisés, peuvent également jouer un rôle positif, notamment pour des petits pays à économie vulnérable.

La souveraineté alimentaire est un droit fondamental pour chaque communauté

En définitive, ce qui est affirmé, c'est que les règles internationales du commerce doivent préserver la faculté, pour les Etats, isolément ou en association, de définir les politiques nationales (régionales) et d'utiliser les instruments adéquats (protections douanières, aides à l'agriculture...) nécessaires pour répondre aux attentes des populations vis-à-vis de l'agriculture. C'est l'application de la souveraineté alimentaire.

Ce concept de souveraineté alimentaire a été porté sur la scène internationale par Via Campesina en 1996 lors du Sommet Mondial de l'alimentation et le présente ainsi dans son communiqué de presse du 30 août 2003: "Chaque communauté devrait avoir le droit de produire sa propre nourriture, le droit à la souveraineté alimentaire. Cela signifie que les communautés ont le droit de définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires, de protéger et de réguler leur production intérieure agricole et de protéger leur marché intérieur du dumping des surplus agricoles des autres pays. Cela implique aussi qu'elles ne fassent plus de dumping sur leurs produits agricoles et alimentaires, c'est à dire qu'elles ne les vendent pas sur les marchés internationaux à un prix inférieur au coût de production."

La résorption des pratiques de dumping

L'absence de dumping ou d'opérations qui pourraient y être éventuellement assimilées (prix inférieur aux coûts de production), doit être un objectif prioritaire. Mais pour l'atteindre, cela suppose aussi une amélioration du marché mondial. Au niveau très faible de prix actuel, même un exportateur normal pourrait être considéré comme faisant du dumping.

En pratique, il faut donc aussi arrêter au niveau mondial une politique (priorité à l'exportation) qui est largement responsable du marasme actuel. Les règles visant à l'élimination du dumping doivent concerner toutes les formes d'aides qui y concourent, y compris des aides qualifiées de découplées (celles de la boîte verte et bleue)...

Le dumping est une pratique qui s'inscrit typiquement dans une politique de priorité à l'exportation ou de "conquête de marchés extérieurs", dont elle aggrave encore les effets, mais c'est le choix initial d'une politique agricole fondée sur la priorité à l'exportation qui est déjà contestable avec son corollaire, l'exigence d'accès au marché.

L'Homme est le remède de l'Homme

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles, malgré les drames que vivent leurs membres et qui ont pour noms: la pauvreté, le VIH/Sida, la sous-nutrition, l'insécurité alimentaire, l'insécurité des personnes, les massacres et tueries des conflits armés, demeurent cependant convaincues que le développement durable de l'agriculture en Afrique est un processus historique qui ne peut être identique à un autre, du fait des conditions écologiques, humaines et temporelles différentes.

Les régions d'Afrique, ouvertes par la force des armes, à l'économie de traite- des hommes, ensuite des produits de la terre- et puis ouverte encore par les programmes d'"ajustements structurels", se doivent de tenter la protection bien comprise de leur agriculture.

Et bien comprendre n'est possible que par le dialogue, la concertation, l'écoute attentive de l'autre sont encore des valeurs réelles en Afrique. Leurs usages, par tous mais d'abord par les plus hautes autorités politiques du continent, peuvent nous remettre dans le sillage des nations qui sont aujourd'hui enviées, parce que l'homme y mange à sa faim, se soigne lorsqu'il est malade, se déplace, communique et se cultive quand le besoin se fait sentir.

Cellule d'Exécution Technique Tel : 36 08 25 - Tel/fax : 3626 13
Email : roppa@roppa-ao.org; roppabf@liptinfor.bf

Nom de l'association	Adresse	Adresse électronique
1 Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR)	Point E – Boulevard de l'Est x Rue 2 bis BP 249, Dakar Sénégal Tel : (221) 824 71 03 Fax : (221) 824 57 65	cncr@cncr.org
2 ANOPACI	06 BP 243 Abidjan 06 Côte d'Ivoire Tel : (225) 21 24 35 90 Fax : (225) 21 24 09 79	alphaexp@yahoo.fr
3 Fédérations des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO)	BP 372 Bohicon Bénin	fuproben@mail.leland.bj
4 Confédération Paysanne du Faso (CPF)	Tel : (226) 30 18 44	cpf@fasonet.bf
5 Fédération des Paysans du Fouta Djallon	BP 52 PITA (Guinée) Tel : (224) 51 10 60	Fede.fouta@mailagriculteur.com
6 Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) du Mali		cnopmali@yahoo.fr
Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)	AOPP BP 3066 Bamako (Mali) Tel : (223) 24 44 60 Fax : (223) 24 61 19	aopp@cefib.com
7 Coordination Nationale de la Plateforme Paysanne du Niger (CNPFP)	BP 11729 Niamey (Niger) Tel : (227) 73 23 52 Fax : (227) 73 36 50	cnpfp@intnet.ne
8 Coordination Togolaise des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles (CT/CTOP)	S/C Réseau des chambres d'agriculture du Togo Tel : () 225 50 97	Ctop03@yahoo.fr s/c_ayenuagri@yahoo.com
9 Association of Farmers, Educators and Tradors	S/C Department office State for Agriculture, P.O box 2710 Serrekunda Gambia Tel : (220) 22 73 39	nfpgambia@hotmail.com afet@gamtel.gm
10 Cadre de Concertation Guinée Bissau	BAHR Guinée	bahfr@yahoo.fr